

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ADEME Nouvelle-Aquitaine

Poitiers, le 30 juin 2021

Comment aider et financer la transition écologique des entreprises ?

La nécessaire transition écologique des activités économiques

Alors que le GIEC, dans son avant-projet dévoilé récemment, est particulièrement alarmiste sur les conséquences du dérèglement climatique, la transition écologique des activités économiques s'impose de plus en plus comme une nécessité absolue. La plupart des entreprises se sont d'ailleurs déjà engagées dans cette voie, mais l'urgence et les ruptures à opérer appellent une mobilisation sans précédent.

Depuis de nombreuses années, l'ADEME, opérateur de l'État pour la transition écologique, accompagne les acteurs économiques et les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations permettant de réduire leurs impacts environnementaux, de décarboner leurs process ou d'intégrer les principes de l'économie circulaire.

Avec le plan France Relance lancé en septembre 2020, des moyens financiers inédits ont été dégagés pour renforcer et accélérer la transition écologique des activités économiques, tout en améliorant leur compétitivité et en soutenant l'emploi local.

Des outils pour identifier les aides et les financements disponibles

Soucieuse d'aider les acteurs économiques à identifier les aides et les financements disponibles, l'ADEME met à leur disposition 2 outils simples et facilement accessibles :

- un **recueil inédit présentant plus de 40 dispositifs d'aides et d'accompagnement** : éco-conception, décarbonation de l'industrie, économies d'énergie, diagnostics déchets, prêts verts et prêts méthanisation, hydrogène, tourisme durable, formations, réseaux, développement international, etc.
- une **plateforme de services** <https://agirpouurlatransition.ademe.fr> centralisant en temps réel l'ensemble des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt, avec la possibilité de télécharger les cahiers des charges et de déposer en ligne ses dossiers de candidature.



Enfin, tous les porteurs de projets peuvent contacter **l'équipe de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine**. De nouveaux renforts ont été mis en place pour identifier et accompagner les opérations sur l'ensemble de nos territoires.

- ⇒ Télécharger le « *recueil des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les entreprises* »
<https://librairie.ademe.fr/aides-financieres/4681-recueil-des-dispositifs-d-aide-et-d-accompagnement-pour-les-entreprises.html>
- ⇒ Accéder à la plateforme de services « *agirpouurlatransition* »
<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/>
- ⇒ Contacter l'équipe de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine
<https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr>

A propos de l'ADEME

L'Agence de la Transition Écologique (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

Contacts presse

ADEME Nouvelle-Aquitaine

Sylvain KRUMMENACHER – ☎ 05 56 33 80 24 / ✉ sylvain.krummenacher@ademe.fr
Marie-Jeanne LE CASTREC – ☎ 05 55 71 38 52 / ✉ marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr

Horizon Public Conseils

Pierre CHAPSAL – ☎ 06 71 59 74 18 / ✉ chapsal@horizonpublic.org



#ADEMEnouvelleaquitaine